

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 776 du 10 avril 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1909449S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2620 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828666S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mai 2019 :

**Gouigah Hamid** NIGEND : 140 862 NLS : 8 000 937

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2019 :

**Bardelet Pascal** NIGEND : 126 131 NLS : 5 243 669

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2019 :

**Desmulie David** NIGEND : 155 170 NLS : 8 012 927

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2019.

*Le général, commandant  
la gendarmerie de l'armement,*  
D. RÉMOND